

**SÉANCE ORDINAIRE  
12 DÉCEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 12 décembre 2017, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

<b>Jean-Philippe Martin</b>	<b>maire</b>
<b>Jean-Pierre Lavoie</b>	<b>cons. au poste no: 1</b>
<b>Daniel Kempa</b>	<b>cons. au poste no: 2</b>
<b>Christiane Légaré</b>	<b>cons. au poste no: 3</b>
<b>Jacques Hébert</b>	<b>cons. au poste no :4</b>
<b>Ginette Lynch</b>	<b>cons. au poste no: 5</b>
<b>Denis Desautels</b>	<b>cons. au poste no: 6</b>

**Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale**

**Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jean-Philippe Martin, maire.

**Mot de bienvenue du maire  
Adoption de l'ordre du jour**

**344-12-2017**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

**Mot de bienvenue du maire  
Adoption de l'ordre du jour**

**1. Administration**

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 21 novembre 2017

**1.2 Communication**

1.2.1 Correspondances

1.2.1.1 Demande de financement Bouffe Laurentienne

1.2.1.2 Demande d'aide financière Radio Vallacquoise

1.2.1.3 Demande d'appui Académie Lafontaine

**1.3 Règlements municipaux**

1.3.1 Règlement 382-2017 (règlement de régie interne des séances du conseil)

1.3.2 Règlement 370-17-03 (permis et certificats)

**1.4 Affaires juridiques**

1.4.1 Demande d'entente de paiement 3317-95-4010

**2. Ressources financières**

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Allocation de transition – Maire sortant

**3. Ressources humaines**

3.1 Surveillants de la patinoire

**4. Ressources matérielles et immobilières**

4.1 Rénovation centre culturel et communautaire

4.1.1 Avenant #6

4.1.2 Demande de paiement N°6

**5. Sécurité publique**

5.1 Véhicule incendie Dodge Nitro

**SÉANCE ORDINAIRE  
12 DÉCEMBRE 2017**

---

**6. Réseau routier, transport**

6.1 Circulation véhicule hors route

**7. Gestion du territoire et du milieu**

7.1 Demande de dérogation mineure

7.2 Demandes de PIIA

7.2.1 Demande du 240, chemin du Lac-du-Rocher

7.2.2 Demande du 110, chemin Laurin

7.3 Dossier du matricule 3715-12-9080

**8. Service à la collectivité**

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel de novembre 2017

8.2 Financement terrain de soccer PDM

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**

\*\*\*\*\*

**1. Administration**

**1.1 Procès-verbaux**

**1.1.1 Procès-verbal du 21 novembre 2017**

**345-12-2017**

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal du 21 novembre 2017 avec les modifications suivantes :

À la résolution numéro 307-11-2017, remplacer la numérotation « 1.2.1.1 » par « 1.3.1.1 »;

À la résolution numéro 315-11-2017, remplacer « Sécurité civile » par « Sécurité publique »;

À la résolution numéro 321-11-2017, remplacer « Monsieur Ginette Lynch » par « Madame Ginette Lynch ».

À la résolution numéro 322-11-2017, remplacer « Denise » par « Denis » et ajouter la phrase suivante :  
« Que le montant soit imputé au compte relatif aux élections »;

À la résolution numéro 332-11-2017, remplacer la résolution par :

« ATTENDU que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

ATTENDU que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-

**SÉANCE ORDINAIRE  
12 DÉCEMBRE 2017**

---

ROUGE), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite ;

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder à la signature de l'entente et au paiement de la contribution annuelle pour un montant de cent soixante (160 \$) dollars. Monsieur Jean-Philippe Martin, maire et madame Stéphanie Russell, directrice générale sont autorisés à signer tous les documents pour réaliser la présente. ».

À la résolution numéro 337-11-2017, remplacer « Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Lac-Supérieur et à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts. » par « Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Lac-Supérieur, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à l'association des propriétaires du lac Quenouille. »

\*\*\*\*\*

**1.2 Communication**

**1.2.1 Correspondances**

**1.2.1.1 Demande de financement Bouffe Laurentienne**

**346-12-2017**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière en date du 28 novembre 2017 de la part de l'organisme Bouffe Laurentienne quant à l'achat d'un camion réfrigéré pour le transport des denrées périssables;

CONSIDÉRANT la contribution d'environ 35% de la dépense provenant de la MRC des Laurentides via le programme FARR;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la municipalité de Val-des-Lacs que l'organisme Bouffe Laurentienne poursuive sa mission et son développement;

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, et résolu à l'unanimité d'octroyer un don à Bouffe Laurentienne au montant de 2 000 \$.

**SÉANCE ORDINAIRE  
12 DÉCEMBRE 2017**

---

\*\*\*\*\*

**1.2.1 Correspondances**

**1.2.1.2 Demande d'aide financière Radio Vallacquoise**

**347-12--2017**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière en date du 17 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que le CRTC a approuvé la demande de licence régulière en vue d'exploiter une station de radio communautaire FM de faible puissance de langue française à Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT que le CRTC et l'Association des radios communautaires du Québec obligent l'installation du système d'alerte national comme dans tous les média au coût de 1 149.75 \$;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité d'octroyer un don à la Radio vallacquoise au montant de 1 149.75\$ pour la contribution 2018.

\*\*\*\*\*

**1.2.1 Correspondances**

**1.2.1.3 Demande d'appui Académie Lafontaine**

**348-12-2017**

CONSIDÉRANT une demande d'appui en date du 30 novembre 2017 de la part de l'Académie Lafontaine pour la construction d'un terrain de soccer extérieur;

CONSIDÉRANT que l'Académie va souscrire au programme provincial de subventions;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Val-des-Lacs appui l'Académie Lafontaine dans ses démarches.

\*\*\*\*\*

**1.3 Règlements municipaux**

**1.3.1 Règlement 382-2017**

**349-12-2017**

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été résumé lors de la présente assemblée ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 382-2017 sur la régie interne des séances du conseil municipal.

\*\*\*\*\*

**SÉANCE ORDINAIRE  
12 DÉCEMBRE 2017**

---

**1.3.2 Règlement 370-17-03 (permis et certificats)**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, qu'un projet de règlement numéro 370-17-03 modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro 370-02 et ses amendements dans le but de modifier certaines dispositions règlementaires concernant les montants des amendes.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

\*\*\*\*\*

**1.3.2 Règlement 370-17-03 (permis et certificats)**

**350-12-2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement 370-17-03 modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro 370-02 et ses amendements dans le but de modifier certaines dispositions règlementaires concernant les montants des amendes.

\*\*\*\*\*

**1.4 Affaires juridiques**

**1.4.1 Demande d'entente de paiement 3317-95-4010**

**351-12-2017**

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de paiement pour le matricule 3317-95-4010 à raison de 275 \$ par mois sur douze mois, incluant les taxes de mutation et les taxes 2018.

\*\*\*\*\*

**2. Ressources financières**

**2.1 Rapport des dépenses**

**352-12-2017**

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission des chèques n°8402 à n°8484, les chèques annulés n°8451 et n°8482 pour un montant de 175 671.82 \$ et le chèque manuel n°9 pour un montant de 300 679.17 \$ pour les déboursés du mois de novembre 2017 au montant total de 476 350.99 \$;

Les paiements par internet incluant les retraits directs du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 30 novembre 2017 pour un montant de 44 185.20 \$;

Pour un total de déboursés pour le mois de novembre 2017 de 520 536.19 \$.

\*\*\*\*\*

**SÉANCE ORDINAIRE  
12 DÉCEMBRE 2017**

---

**2.2 Rapport des salaires**

**353-12-2017**

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires du mois de novembre 2017 au montant de 48 257.98 \$.

\*\*\*\*\*

**2.3 Allocation de transition – Maire sortant**

**354-12-2017**

CONSIDÉRANT l'article 6 du Règlement 415-15 sur le traitement des élus;

CONSIDÉRANT que le montant, alors inscrit au budget 2017 par l'administration, avait été retiré du budget 2017 par M. Jean F. Delisle et qu'en conséquence, la dépense doit faire l'objet d'un transfert de poste;

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accorder l'allocation de transition de monsieur Jean F. Delisle, maire sortant, au montant de 4 671.07 \$.

\*\*\*\*\*

**3. Ressources humaines**

**3.1 Surveillants patinoire**

**355-12-2017**

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre l'embauche des personnes suivantes pour la surveillance de la patinoire :

Angélique Calvé  
Zachary Calvé  
Mickaël Calvé  
Mélanie Michauville

\*\*\*\*\*

**4. Ressources matérielles et immobilières**

**4.1 Rénovation centre culturel et communautaire**

**4.1.1 Avenant #6**

**356-12-2017**

CONSIDÉRANT la nécessité des travaux visant la modification d'un tuyau pour l'éclairage, le remplacement de fenêtres au pavillon Bélair, l'installation de boîtes de pin pour dissimuler les plaques des tirants d'acier et divers travaux;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité de ratifier l'avenant numéro 6 au montant de 36 906.96\$.

\*\*\*\*\*

**SÉANCE ORDINAIRE  
12 DÉCEMBRE 2017**

---

**4.1 Rénovation centre culturel et communautaire  
4.1.2 Demande de paiement N°6**

**357-12-2017**

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de la facture relative à la demande de paiement no 6 de Groupe Laverdure construction inc. au montant de 148 330.86 \$.

\*\*\*\*\*

**5. Sécurité publique  
5.1 Véhicule incendie Dodge Nitro**

**358-12-2017**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux réparations du véhicule incendie Dodge Nitro;

CONSIDÉRANT la réception des deux soumissions suivantes :

Mécanique Martin Légaré	4 184.72 \$ taxes incluses
Garage Giroux	4 714.99 \$ taxes incluses

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Mécanique Martin Légaré au montant de 4 184.72\$ taxes incluses.

Que la dépense soit imputée au budget du Service des incendies.

\*\*\*\*\*

**6. Réseau routier, transport  
6.1 Circulation véhicule hors route**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**7. Gestion du territoire et du milieu  
7.1 Demande de dérogation mineure**

Aucun sujet sous cette rubrique.

\*\*\*\*\*

**7.2 Demandes de PIIA  
7.2.1 Demande du 240, chemin du Lac-du-Rocher**

**359-12-2017**

CONSIDÉRANT QU'une demande PIIA-2017-25 accompagnée de documents a été déposée au mois de novembre 2017 par monsieur Farid Ben Megdoul;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un garage ;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujéti au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que les matériaux et les couleurs des revêtements extérieurs et des toitures ne

**SÉANCE ORDINAIRE  
12 DÉCEMBRE 2017**

---

s'agencent pas entre eux et avec le paysage naturel et ne respectent pas le critère d) de l'objectif 1 du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent au conseil municipal de refuser la demande telle que présenté dans les documents déposés au mois de novembre 2017 par Farid Megdoul ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité de refuser la demande considérant que les matériaux et les couleurs des revêtements extérieurs et des toitures ne s'agencent pas entre eux et avec le paysage naturel et ne respectent pas le critère d) de l'objectif 1 du PIIA Pourtour des Lacs 412-09.

\*\*\*\*\*

**7.2 Demandes de PIIA  
7.2.2 Demande du 110, chemin Laurin**

**360-12-2017**

CONSIDÉRANT QU'une demande PIIA-2017-27 accompagnée de documents a été déposée au mois de novembre 2017 par monsieur Sylvain Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un garage attenant au bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujetti au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de novembre 2017 par Sylvain Gagnon ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

\*\*\*\*\*

**7.3 Dossier du matricule 3715-12-9080**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**8. Service à la collectivité  
8.1 Rapport mensuel bibliothèque**

**361-12-2017**

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois de novembre 2017.

\*\*\*\*\*



**SÉANCE ORDINAIRE  
12 DÉCEMBRE 2017**

---

**8.2 Financement de la construction d'un terrain de soccer à la PDM**

**362-12-2017**

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités avoisinantes souhaitent aménager sur un site de la Polyvalente des Monts, un terrain synthétique pour des fins de pratique du football et du soccer;

ATTENDU QU'une demande de subvention afin de financer une partie du coût de cette infrastructure sportive a été présentée par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en collaboration avec la Commission scolaire des Laurentides auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives qui prévoit une aide financière correspondant à 50 % des coûts admissible;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités avoisinantes ont à partager le financement des travaux représentant la moitié du coût total, l'autre moitié étant assumée par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides offre le terrain selon une cession pour un dollar ou par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans pour la construction de cet équipement sportif;

ATTENDU QUE chacune des municipalités impliquées ont des enfants – citoyens qui fréquentent la Polyvalente des Monts et utiliseront cette infrastructure par le biais du programme scolaire et/ou par une activité de loisir municipal;

ATTENDU QU'un protocole d'entente entre les parties sera élaboré, lequel définira les paramètres d'utilisation de cet équipement sportif;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Val-des-Lacs déclare son intérêt de participer au financement d'une infrastructure sportive constituant un terrain de football et soccer synthétique qui sera situé sur le terrain de la Polyvalente des Monts, sise à Sainte-Agathe-des-Monts;

QUE cette déclaration d'intention de participation est basée sur un coût de projet de 1,7 million de dollars à l'ouverture des soumissions;

QUE le conseil municipal de Val-des-Lacs choisit le mode de financement suivant :

Par versement sur 15 ans, annuités au montant de 1 462 \$;

QUE la municipalité pourra sur demande acquitter sa dette au terme de cinq ans ou dix ans;

QUE la municipalité s'engage uniquement pour les coûts de construction de cet équipement sportif, et non sur des coûts d'entretien intérieurs;

QU'une copie de la présente soit transmise à la Commission scolaire des Laurentides, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à monsieur Claude Cousineau, député de la circonscription électorale de Bertrand.

**SÉANCE ORDINAIRE  
12 DÉCEMBRE 2017**

---

\*\*\*\*\*

**Période de questions  
Levée de l'assemblée**

**363-12-2017**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, de lever l'assemblée. Il est 20 h.

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière de la  
Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office,  
que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses  
autorisées dans ce procès-verbal.**

\_\_\_\_\_  
**Jean-Philippe Martin,  
Maire**

\_\_\_\_\_  
**Stéphanie Russell  
Secrétaire-trésorière, directrice générale**